



COVID-19

Protocole sanitaire

→ Règles générales :

- Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans, lorsque l'on circule dans la salle et aux abords des terrains. Il peut être retiré uniquement lors de la pratique du sport.
- La désinfection des mains au gel hydroalcoolique est obligatoire à l'entrée et à la sortie de la salle. Chaque patineur doit avoir un flacon de gel lors de l'entraînement.
- Si un marquage au sol est tracé dans la salle de sport, il est impératif de respecter le sens de circulation.
- La distanciation physique doit être respectée : 1m en statique ; 2m en dynamique dans la mesure du possible.
- L'accès aux vestiaires est strictement interdit. Chaque enfant doit arriver et repartir équipé (hors patins).
- Le prêt de matériel entre licenciés n'est pas autorisé. Seuls les entraîneurs peuvent manipuler le matériel. Il sera désinfecté après utilisation.

→ A l'attention des entraîneurs :

- Les entraîneurs peuvent toucher les enfants, notamment à l'école de patinage, mais il est obligatoire de se désinfecter avant et après le contact.
- L'utilisation des toilettes doit être restreinte au maximum. Si un enfant en bas âge doit y aller, l'entraîneur de même sexe peut l'accompagner mais doit se désinfecter les mains avant et après.
- Chaque entraîneur s'engage à remplir rigoureusement une feuille de présence à chaque début d'entraînement.

→ A l'attention des parents et des licenciés:

- Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans la salle. Les entraîneurs se chargeront de mettre les patins des enfants.
- Les parents et licenciés majeurs s'engagent à ne pas envoyer l'enfant à l'entraînement en cas de symptômes, même légers ; et à prévenir les entraîneurs.